

Perwez, le 28 octobre 2020

**Ordre du jour du Conseil du jeudi 05 novembre 2020.**

Conformément aux dispositions de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux, nous avons l'honneur de vous convoquer, à la séance du Conseil communal qui aura lieu **jeudi 05 novembre 2020 à 20h00**.

Afin de respecter les règles fixées par le Conseil national de sécurité dans le cadre de la lutte contre la pandémie du Covid-19, **cette réunion se tiendra par vidéo-conférence**.

L'ordre du jour de la séance sera le suivant :

<b>SÉANCE PUBLIQUE</b>
------------------------

**FINANCES**

1. Centre Public d'Action Sociale – Comptes annuels clôturés au 31 décembre 2019 – Compte budgétaire – Bilan – Compte de résultats – Annexe – Approbation – Décision – 1.842.073.521,8/ju
2. Centre Public d'Action Sociale – Exercice 2020 – Modification budgétaire n°1 – Services ordinaire et extraordinaire – Approbation – 1.842.073.521,1/ju
3. Budget communal – Exercice 2020 – Services ordinaire et extraordinaire – Modification budgétaire n°2 – Arrêt – 2.073.521,1/ju
4. Intercommunale InBW – Décompte final de pose d'égouttage de la rue du Mont – Approbation – Souscription de parts bénéficiaires – Décision – 1.712/ju
5. Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques – Exercice 2021 – Article budgétaire 040/372-01 – Fixation – Etablissement – 1.713,15/ju
6. Centimes additionnels au précompte immobilier – Exercice 2021 – Article budgétaire 040/371-01 – Fixation – Etablissement – 1.713,11/ju
7. Taxe communale sur les logements ou immeubles non affectés au logement raccordés à l'égout ou susceptibles d'être raccordés à l'égout public – Exercice 2021 – Article budgétaire 040/363-08 – Règlement – Etablissement – 1.713,52/ju
8. Taux de couverture des coûts en matière de déchets – Attestation du coût vérité – Budget 2021 – Approbation – 1.713,55/ju

9. Taxe communale sur l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers et assimilés – Exercice 2021 – Article budgétaire 040/363-03 – Règlement – Etablissement – 1.713.55/ju
10. Taxe communale sur les secondes résidences – Exercice 2021 – Article budgétaire 040/367-13 – Règlement – Etablissement – 1.713.52/ju
11. Taxe communale sur les mâts d'éoliennes destinées à la production industrielle d'électricité – Exercice 2021 – Article budgétaire 04003/367-10 – Règlement – Etablissement – 1.713.52/ju
12. Taxe communale sur les parcelles non bâties situées dans un permis d'urbanisation non périmé – Exercice 2021 – Article budgétaire 040/367-09 – Règlement – Etablissement – 1.713.52/ju
13. Taxe communale sur les immeubles bâtis inoccupés et/ou délabrés – Exercice 2021 – Article budgétaire 040/367-15 – Règlement – Etablissement – 1.713.52/ju
14. Taxe communale sur la force motrice – Exercice 2021 – Article budgétaire 040/364-03 – Règlement – Etablissement – 1.713.52/ju
15. Taxe communale sur la distribution gratuite d'écrits publicitaires communément appelés "toutes-boîtes" – Exercice 2021 – Article budgétaire 04001/364-24 – Règlement – Etablissement – 1.713.52/ju
16. Taxe communale sur la délivrance de documents administratifs – Exercice 2021 – Article budgétaire 040/361-04 – Règlement – Etablissement – 1.713.52/ju
17. Taxe communale sur l'inhumation, la dispersion des cendres et la mise en columbarium et en cavurnes – Exercice 2021 – Article budgétaire 040/363-10 – Règlement – Etablissement – 1.713.52/ju
18. Taxe communale sur les demandes de délivrance de renseignements urbanistiques – Exercice 2021 – Article budgétaire 040/361-04 – Règlement – Etablissement – 1.713.52/ju
19. Taxe communale sur l'utilisation des conteneurs enterrés pour Ordures Ménagères (CIPOM) et, le cas échéant, pour la Fraction Fermentescible (organiques) des Ordures Ménagères (CIFIOM) – Exercice 2021 – Règlement – Etablissement – 1.713.52/ju
20. Taxe communale sur les agences bancaires – Exercice 2021 – Article budgétaire 040/364-32 – Règlement – Etablissement – 1.713.52/ju
21. Taxe communale sur les demandes de permis d'urbanisation (anciennement permis de lotir) – Exercice 2021 – Article budgétaire 040/361-03 – Règlement – Etablissement – 1.713.52/ju

22. Redevance communale pour l'occupation privative temporaire du domaine public par le placement de conteneurs, modules de chantier, cloisons, barrières, échafaudages et dépôt de matériaux ou de matériel - Exercice 2021 - Article budgétaire 421/180-01 - Règlement - Etablissement - 1.713.52/ju
23. Redevance communale sur les demandes d'autorisation d'activités en application du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et au permis unique - Exercice 2021 - Règlement - Etablissement - 1.713.52/ju
24. Redevance communale relative à l'enregistrement d'une demande de changement de prénom - Exercice 2021 - Article budgétaire 040/361-04 - Règlement - Etablissement - 1.713.52/ju
25. Redevance communale pour la concession de sépulture et pour la mise à disposition et le renouvellement de caveaux, cavernes et columbariums - Exercice 2021 - Article budgétaire 878/161-05 - Règlement - Etablissement - 1.713.52/ju
26. Redevance communale pour l'utilisation privative de la voie publique par le placement de distributeurs automatiques - Exercice 2021 - Article budgétaire 124/161-48 - Règlement - Etablissement - 1.713.52/ju
27. Redevance communale sur l'enlèvement, par l'Administration communale, de déchets ménagers déposés à des endroits où ce dépôt est interdit par une disposition légale ou réglementaire (versages sauvages) - Exercice 2021 - Règlement - Etablissement - 1.713.52/ju
28. Redevance communale sur les exhumations de restes mortels - Exercice 2021 - Article budgétaire 040/363-11 - Règlement - Etablissement - 1.713.52/ju
29. Redevance communale pour l'occupation du domaine public par le placement de loges foraines et loges mobiles - Exercice 2021 - Article budgétaire 040/366-03 - Règlement - Etablissement - 1.713.52/ju
30. Redevance communale pour les interventions des services communaux lors des opérations de nettoyage de l'espace public - Exercice 2021 - Règlement - Etablissement - 1.713.52/ju
31. Salles communales - Règlement de mise à disposition - Exercices 2021 et suivants - Règlement - Etablissement - 2.073.51/ju
32. Redevance communale pour l'occupation du domaine public à l'occasion des marchés - Exercice 2021 - Article budgétaire 040/366-01 - Règlement - Etablissement - 1.713.52/ju

33. Redevance communale pour les frais de mesurage et de procès-verbal effectués par la commune dans le cadre de l'exécution de l'article D.IV.72 du Code du développement territorial (CoDT) relatif au contrôle de l'implantation des chaises - Exercice 2021 - Règlement - Etablissement - 1.713.52/ju
34. Redevance communale pour le traitement des dossiers d'urbanisme, d'urbanisation, de modification de permis d'urbanisation et de certificat d'urbanisme - Exercice 2021 - Article budgétaire 040/361-04 - Règlement - Etablissement - 1.713.52/ju
35. Redevance communale sur la délivrance de sacs dérogatoires pour les déchets ménagers et assimilés - Exercice 2021 - Règlement - Etablissement - 1.777.614/ju
36. Gestion des déchets - Règlement relatif à l'octroi d'une prime pour les langes des enfants de - de 3 ans à destination des accueillantes d'enfants - Etablissement - 1.777.614/ju
37. Règlement relatif à l'octroi d'une prime de naissance ou d'adoption pour les enfants de moins de 3 ans - Etablissement - /ju

#### Fabriques d'Eglises

38. Fabrique d'église Notre Dame de l'Assomption à Sainte Marie - Compte de l'exercice 2019 - Approbation - 1.857.073.521.8/bm
39. Fabrique d'église Saint Ulric à Malèves - Budget de l'exercice 2021 - Approbation - 1.857.073.521.1/bm
40. Fabrique d'église Saint Jean Baptiste de Wastines - Budget de l'exercice 2021 - Approbation - 1.857.073.521.1/bm
41. Fabrique d'église Saint Lambert à Orbais - Budget de l'exercice 2021 - Approbation - 1.857.073.521.1/bm

#### AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

42. Permis d'urbanisme - Permis d'urbanisme pour la démolition d'une habitation et la reconstruction de 3 appartements - Rue de la Station 41 à PERWEZ - Cession au domaine public - Décision - 2.073.511.1/js

#### MOBILITE

43. Plan communal de mobilité (PCM) - Phase 3 - Enquête publique - Décision - 1.811.122.53/mvb

### ENVIRONNEMENT

44. scrl In BW - Convention de dessaisissement pour la gestion de collecte des ordures ménagères et encombrants - Avenant n° 3 – Souscription - 1.777.614/js
45. scrl In BW - Convention de dessaisissement en matière de gestion du traitement des ordures ménagères et des encombrants ménagers - Avenant n° 2 - Souscription - 1.777.614/js

### TRAVAUX

46. Marché de travaux - Réfection des trottoirs, rue de Brabant, rue de l'Hôtel de ville et avenue des Tourterelles à 1360 PERWEZ - Lot 1 : Réfection des trottoirs rue de Brabant et rue de l'Hôtel de ville - Lot 2 : Aménagement des trottoirs de l'avenue des Tourterelles et de l'avenue Jadot - Modifications au cahier des charges selon les remarques du Service public de Wallonie du 05 aout 2020 - Décision - 1.811.111/jpf
47. Véhicules communaux - Déclassement du véhicule de type Peugeot PARTNER de n° de châssis VF35BWJYF60420340-01 - Décision - 2.073.537/jpf

### ENSEIGNEMENT

48. Adhésion au nouvel Accord-Cadre (avril 2021-avril 2025) de fournitures de livres et autres ressources du Ministère de la Communauté française, agissant en qualité de centrale d'achats - Décision - Adhésion - 1.851/ec

<b>SÉANCE HUIS CLOS</b>
-------------------------

### LOGEMENT

1. Logement Tremplin sis avenue des Tourterelles 28A - Madame Julie GUILLAUME - Résiliation anticipée du bail - Décision - 2.073.513.2/mvb
2. Comité d'attribution et d'accompagnement des logements Tremplin (CAALT) - Désignation des membres représentant le Centre public d'action sociale (CPAS) et la Commission locale de développement rural (CLDR) - Décision - 2.073.513.2/mvb

### PERSONNEL

3. Convention de mise à disposition de travailleur entre la Commune et le CPAS de PERWEZ - Décision - 2.08/ec
4. Convention de mise à disposition de travailleur entre la Commune et le CPAS de PERWEZ - Décision - 2.08/ec
5. Directeur général - Départ à la pension - Prise d'acte - 2.08/ec

## ENSEIGNEMENT COMMUNAL

6. Ecole communale de THOREMBAIS-LES-BEGUINES – Maître de philosophie et de citoyenneté à titre temporaire – Emploi vacant – 6 périodes – Du 1er septembre 2020 au 30 juin 2021 – Collège du 1er octobre 2020 - Ratification – 1.851.11.08/gs
7. Ecole communale de PERWEZ – Maître de philosophie et de citoyenneté à titre temporaire – Emploi vacant – 8 périodes – Du 1er septembre 2020 au 30 juin 2021 – Collège du 1er octobre 2020 - Ratification – 1.851.11.08/gs
8. Ecole communale de PERWEZ – Institutrice primaire à titre temporaire – Emploi non-vacant – 4 périodes – Du 1er septembre 2020 au 30 juin 2021 – Collège du 1er octobre 2020 - Ratification – 1.851.11.08/gs
9. Ecole communale de PERWEZ – Institutrice primaire à titre temporaire – Emploi non-vacant – 4 périodes – Du 1er septembre 2020 au 30 juin 2021 – Collège du 1er octobre 2020 - Ratification – 1.851.11.08/gs
10. Ecole communale de MALEVES – Maître de psychomotricité à titre temporaire – Emploi non-vacant – 2 périodes – Du 1er septembre 2020 au 30 juin 2021 – Remplacement – Collège du 1er octobre 2020 – Ratification – 1.851.11.08/gs
11. Ecole communale de THOREMBAIS-SAINT-TROND – Maître de psychomotricité à titre temporaire – Emploi non-vacant – 7 périodes – Du 1er septembre 2020 au 30 juin 2021 – Remplacement – Collège du 1er octobre 2020 – Ratification – 1.851.11.08/gs
12. Ecole communale de THOREMBAIS-LES-BEGUINES – Maître de psychomotricité à titre temporaire – Emploi vacant – 3 périodes – Du 1er septembre 2020 au 30 juin 2021 – Collège du 1er octobre 2020 – Ratification – 1.851.11.08/gs
13. Ecole communale de THOREMBAIS-SAINT-TROND – Maître de psychomotricité à titre temporaire – Emploi vacant – 1 période – Du 1er septembre 2020 au 30 juin 2021 – Collège du 1er octobre 2020 – Ratification – 1.851.11.08/gs
14. Ecole communale de MALEVES – Institutrice primaire à titre temporaire – Emploi non-vacant – 20 périodes – Du 14 septembre 2020 jusqu'au plus tard le 30 juin 2021 – Remplacement – Collège du 1er octobre 2020 – Ratification – 1.851.11.08/gs
15. Ecole communale de THOREMBAIS-LES-BEGUINES – Institutrice maternelle à titre temporaire – Emploi vacant – 16 périodes – Gestion du Covid-19 - A partir du 6 octobre 2020 – Collège du 8 octobre 2020 – Ratification – 1.851.11.08/gs

16. Ecole communale de THOREMBAIS-LES-BEGUINES – Institutrice maternelle à titre temporaire – Emploi non-vacant – 20 périodes – Du 5 au 9 octobre 2020 – Remplacement – Collège du 22 octobre 2020 – Ratification – 1.851.11.08/gs
17. Ecole communale de THOREMBAIS-LES-BEGUINES – Institutrice maternelle à titre temporaire – Emploi non-vacant – 11 périodes – Du 12 au 16 octobre 2020 – Remplacement – Collège du 22 octobre 2020 – Ratification – 1.851.11.08/gs
18. Ecole communale de THOREMBAIS-LES-BEGUINES – Institutrice maternelle à titre temporaire – Emploi non-vacant – 14 périodes – Du 5 au 9 octobre 2020 – Remplacement – Collège du 22 octobre 2020 – Ratification – 1.851.11.08/gs
19. Ecole communale de THOREMBAIS-LES-BEGUINES – Institutrice maternelle à titre temporaire – Emploi non-vacant – 10 périodes – Du 12 au 16 octobre 2020 – Remplacement – Collège du 22 octobre 2020 – Ratification – 1.851.11.08/gs

Arrêté par le Collège communal du jeudi 22 octobre 2020

Le Directeur général,

Michel RUELLE



Le Bourgmestre,

Jordan GODFRIAUX

*Extraits du règlement d'ordre intérieur du conseil communal*  
Article 20

*Sans préjudice de l'article 22, pour chaque point de l'ordre du jour des réunions du conseil communal, toutes les pièces se rapportant à ce point – en ce compris le projet de délibération et la note de synthèse explicative visés à l'article 10 du présent règlement – sont mises à la disposition, sans déplacement, des membres du conseil, et ce, dès l'envoi de l'ordre du jour. Durant les heures d'ouverture des bureaux, les membres du conseil communal peuvent consulter ces pièces au secrétariat communal.*

Article 21

*(Le directeur général ou le fonctionnaire désigné par lui, ainsi que le directeur financier ou le fonctionnaire désigné par lui, se tiennent à la disposition des conseillers afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers dont il est question aux articles 20 et 20bis du présent règlement, et cela pendant deux périodes précédant la séance du conseil communal, l'une durant les heures normales d'ouverture de bureaux, et l'autre en dehors de ces heures. Afin d'éviter que plusieurs conseillers sollicitent en même temps des explications techniques sur des dossiers différents, ces derniers prendront rendez-vous avec le directeur général ou le fonctionnaire délégué par lui.)*

*Durant les heures d'ouverture des bureaux, les fonctionnaires communaux désignés par le directeur général fournissent aux membres du conseil communal qui le demandent des informations techniques au sujet des documents figurant aux dossiers dont il est question à l'article 20.*

*Les membres du Conseil communal désireux que pareilles informations leur soient fournies conviennent avec le fonctionnaire communal concerné des jour et heure auxquels ils lui feront visite. Le Directeur général ou le fonctionnaire délégué par lui, ainsi que le Directeur financier ou le fonctionnaire délégué par lui, se tiennent à la disposition des conseillers afin de leur donner des explications techniques à la compréhension des dossiers, et cela spécialement :*

- *durant les heures normales d'ouverture des bureaux, soit le lundi matin, qui précède la séance du conseil communal, entre 9h00 et 11h00*
- *durant une période en dehors des heures normales d'ouverture des bureaux, soit le jeudi qui précède le conseil communal, entre 16h30 et 18h30.*